



EXPO-BOURSE AVICOLE de CHUSCLAN

**LES 22 ET 23 FEVRIER 2020
à partir de 10 h 00**

**Salle Multiculturelle
Chemin des Rogations
30200 CHUSCLAN**

La date limite de réception des inscriptions est fixée au

MERCREDI 12 FEVRIER 2020 inclus

Veillez respecter impérativement cette date pour faciliter les démarches auprès des DDPP respectives.

Nous vous demandons de bien vouloir nous retourner la feuille d'inscription par courrier à

**M. ESCOFFIER Bernard - 126 rue des Crémades - 84700 SORGUES
ou par e-mail : ✉ ornia.rp@gmail.com**

Renseignements : ☎ 06 13 41 10 63

Vétérinaire sanitaire : Dr Gilles David - La Clinique Bleue - Bagnols s/Cèze

Entrée gratuite

REGLEMENT DE LA BOURSE

SECTION AVICULTURE

Article 1 : L'exposition organisée par Ornia Rhône Provence est régie par le règlement de S.C.A.F. complétée par le présent règlement.

Article 2 : L'exposition sera ouverte à tous les aviculteurs, éleveurs et sélectionneurs, pour les sujets de races pures bagués aux millésimes 2016 2017, 2018, 2019, 2020. Les pigeons à caroncules et capucins pourront participer sans limite d'âge. Tous les sujets doivent être exposés avec une bague millésimée et réglementaire, le tatouage remplace la bague chez le lapin.

Article 3 : Les feuilles d'inscription devront être adressées avant le 12 février 2020 à M. Bernard ESCOFFIER - 126 rue des Crémades - 84700 SORGUES. Tél. : 06 13 41 10 63.

Elles devront être remplies avec le plus grand soin : écrire lisiblement tous les renseignements demandés et préciser pour les poules et les lapins la taille (GR, RM ou RN) et le nom de race pouvant prêter à confusion pour la dénomination de l'animal. Exemple : Satin : lapin ou pigeon.

Article 4 : Le comité d'organisation se réserve le droit d'arrêter les inscriptions avant la date fixée dès qu'un nombre suffisant sera atteint dans chaque catégorie.

Les volières seront limitées en fonction de la place disponible et attribuées dans l'ordre de leur inscription .

Article 5 : Les exposants devront observer les règlements sanitaires en vigueur le jour de l'exposition. Un certificat de vaccination contre la maladie de Newcastle devra être fourni lors de l'inscription à l'exposition.

Article 6 : Le prix de vente des animaux sera majoré de 10% au bénéfice d'Ornia Rhône Provence.

Article 7 : Le comité prendra toutes dispositions pour l'hébergement, la nourriture et la surveillance des animaux. Il ne pourra être tenu pour responsable des décès, vols, erreurs, échanges, pertes ou dommages de quelque nature que ce soit qui pourraient survenir aux exposants, aux animaux, aux emballages, instrument et produits, même de fait de l'incendie. Les exposants, par le fait de leur inscription, adhèrent au présent règlement et s'engagent à s'y conformer.

Article 8 : Le comité organisateur se réserve le droit de refuser la participation totale ou partielle ainsi que l'entrée de l'exposition de telle ou telle personne et ce sans avoir à se justifier.

Article 9 : Il est formellement interdit d'introduire, de sortir ou de déplacer des animaux dans les locaux de l'exposition. L'enlèvement des animaux ne pourra s'effectuer qu'en présence d'un commissaire.

Article 10 : Le transport est à la charge des exposants. Les animaux devront parvenir au plus tard le 20 février 2020 avant 20 heures, ils seront adressés à M. le Commissaire Général de l'exposition – Salle Multiculturelle – Chemin des Rogations – 30200 Chusclan. Le retour des animaux ne sera pas assuré.

Article 11 : afin d'éviter toute erreur, nous vous prions de bien vouloir noter les numéros de bagues (EE F Ø L'année lettre chiffres) et les tatouages OG (Trimestre Référence Club Année) OD (2 lettres chiffres) sur votre feuille d'inscription et de l'apporter lors de la mise en cage.

Article 12 : Tous les cas non prévus seront appréciés par le commissaire général et les décisions qu'il prendra seront sans appel.

Article 13 : Programme de l'exposition :

- Jeudi 20 février 2020 : encagement de 14h à 20h
- Vendredi 21 février : visite des écoles et inauguration de l'exposition à 19h
- Samedi 22 février : ouverture au public de 10h à 18h
- Dimanche 23 février : ouverture au public de 10h à 18h, délogement après 18h

COMMISSAIRE GENERAL

Jean-Paul HELLIOT

COMMISSAIRE VOLAILLES

Jean-François BRES

COMMISSAIRE PIGEONS

Bernard ESCOFFIER

COMMISSAIRE LAPINS

Bernard ESCOFFIER

Les membres d'**ORNIA Rhône Provence** vous réserveront le meilleur accueil et vous espèrent nombreux.
Bien cordialement et à bientôt !